

COMITÉ MIXTE

COMPAGNIE "G"

Remises aux détaillants sur le prix de détail proposé par le fabricant

	Remise minimum p. 100	Remise maximum p. 100
Réfrigérateurs	27	36
Cuisinières	25	35
Lessiveuses	30	38
Petits appareils	25	40

Ce fabricant-ci vend directement au détaillant, sans passer par le grossiste. Il accorde aux distributeurs une remise de 46 p. 100 sur la vente des petits appareils.

L'écart entre les diverses remises, maximums et minimums est fondé sur les éléments suivants :

1. Remise moindre pour les modèles utilitaires à bon marché.
2. Le volume des achats faits par le détaillant.

3. L'efficacité du détaillant du point de vue de l'organisation de la vente, de la formation des vendeurs, de l'emplacement du magasin et des frais encourus pour la vente.

Le 29 novembre 1951.

Bénéfices réalisés au cours des années 1949 et 1950 et dix mois de 1951
.....
grâce à la vente d'appareils.

Exprimés en pourcentages du prix de vente du fabricant

L'impôt sur le revenu fédéral et provincial était de 40 p. 100 de la somme imposable en 1950 et de 52.6 p. 100 en 1951.

	Bénéfice net avant impôt sur le revenu exprimé en p. 100 des ventes			Bénéfice net après impôt sur le revenu exprimé en p. 100 des ventes		
	1949	1950	1951 (10 mois)	1949	1950	1951 (10 mois)
Réfrigérateurs	0.7	5.1	1.0	0.42	3.0	0.5
Cuisinières	10.1	13.1	6.9	6.1	7.7	3.3
Lessiveuses	14.3(perte)	5.5	5.4	(perte)	3.2	2.6
Autres appareils	11.5	11.2	10.6	6.9	6.5	5.0
Tous appareils	4.5	7.4	4.1	2.7	4.3	1.9

COMPAGNIE "K"

Cette compagnie-ci ne vend pas par l'intermédiaire des grossistes.

	Coût	Prix de vente moyen	Prix de détail fixé
Cuisinières			
Le 1er janvier 1951	162.52	183.58	274.00
Le 30 novembre 1951	216.21	213.73	319.00
Réfrigérateurs			
Le 1er janvier 1951	192.85	233.83	349.00
Le 30 novembre 1951	244.40	247.23	369.00

Note : * indique une perte.